

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL,
DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'EMPLOI

DIRECTION DU TRAVAIL ET DE LA
RÉGLEMENTATION

N° 0349 MEFT/TF/SG/DG/DMOE/DTR



COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Emploi, de la Fonction Publique, du Travail et de la Formation Professionnelle, Porte-parole du Gouvernement, informe les employeurs et les travailleurs ainsi que toute la communauté nationale que, conformément aux dispositions du décret n°00727/PR/MTEFP du 29 juin 1998 réglementant le régime des jours fériés en République Gabonaise et modifié en son article 2 par le décret n°000484/PR/MTE du 26 mai 2004, la journée du jeudi 13 mai 2021, marquant « l'Ascension » est déclarée fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national.

Fait à Libreville, le 07 MAI 2021

Le Ministre


Madeleine BERRE
MINISTRE

